

**AIDE A LA CONSTRUCTION ET A LA RENOVATION DE LOGEMENTS**  
(loi du 9 septembre 1975 sur le logement)

# AIDE LINEAIRE

Contrôle en application du règlement du 17 janvier 2007 sur les conditions d'occupation des logements à loyers modérés (RCOLLM).

## Renseignements sur la situation financière d'un occupant du logement

Ce formulaire concerne toute personne dont le revenu ne peut être établi moyennant le chiffre 650 de la déclaration d'impôts (ressortissant arrivant de l'étranger, travailleur imposé à la source, indépendant, changement de régime matrimonial en cours, etc.).

Dossier n° VD <sup>A</sup> ..... Appartement n° .....

Nom : ..... Prénom : .....

### 2. Sources de revenu

<u>Salaire brut annuel</u> , y compris 13 <sup>ème</sup> salaire et gratifications <sup>A</sup>	CHF .....
Allocations familiales <u>annuelles</u> <sup>B</sup>	
Nom	Prénom
.....	.....CHF .....
.....	.....CHF .....
.....	.....CHF .....
.....	.....CHF .....
	Total annuel CHF .....
Revenu annuel d'activités accessoires <sup>C</sup>	CHF .....
Revenu annuel d'une activité indépendante <sup>D</sup>	CHF .....
Prestations annuelles de la caisse de chômage <sup>E</sup>	CHF .....
Prestations annuelles de l'aide sociale <sup>F</sup>	CHF .....
Rentes annuelles AVS, LPP <sup>G</sup>	CHF .....
Rente annuelle AI <sup>H</sup>	CHF .....
Rente annuelle de veuf / veuve ou autres rentes <sup>I</sup>	CHF .....
Montant annuel des bourses d'études <sup>J</sup>	CHF .....
Pensions alimentaires annuelles reçues <sup>K</sup>	CHF .....
Total des revenus	<u>CHF .....</u>

En fonction des différentes sources de revenus, les documents suivants sont à joindre à la demande :

- |   |                           |   |
|---|---------------------------|---|
| A | Salariés                  | attestation dûment signée par l'employeur mentionnant le revenu annuel de la personne. Pour les personnes rétribuées à l'heure, il y a lieu de mentionner l'estimation du total des heures annuelles. |
| B | Allocations familiales    | allocations familiales annuelles, y compris les allocations pour famille nombreuse. Elles doivent également <u>faire l'objet d'une attestation dûment signée par l'employeur.</u>                     |
| C | Activité accessoire       | attestation des prestations reçues.   |
| D | Indépendants              | attestation de revenu, de même que le dernier bilan et le dernier compte d'exploitation.  |
| E | Chômeurs                  | copie du versement des prestations de la caisse de chômage.   |
| F | Aide sociale              | copie de la dernière détermination de l'office concerné.  |
| G | Rentes AVS, LPP           | copie du dernier versement de la ou des rente(s).   |
| H | Rente de veuf/veuve       | copie du versement de la rente.   |
| I | Prestations AI            | copie de la dernière décision (adaptation annuelle) du droit à la rente.  |
| J | Bourses d'études          | copie de la décision d'octroi d'une bourse d'études.  |
| K | Pension alimentaire reçue | copie de la convention de séparation ou de divorce, avec indication du montant reçu.  |

Pensions alimentaires annuelles versées <sup>L</sup>

CH  
F .....

L Joindre la preuve du versement de la pension alimentaire.

Par sa signature, la personne soussignée certifie de l'exactitude des informations communiquées et autorise le SELT à contrôler, si nécessaire, auprès de l'autorité compétente la justesse des renseignements transmis.

Date

Signature du candidat locataire

.....

Si un locataire obtient ou conserve un logement grâce à des déclarations erronées, s'il refuse de fournir les renseignements demandés par l'autorité compétente, les sanctions prévues à l'art. 28 du règlement du 17 janvier 2007 sur les conditions d'occupation des logements à loyers modérés (RCOLLM) sont applicables (suppression des aides et résiliation du bail).